Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud
Paroisse du Jorat

Mézières, le 31 octobre 2026

ASSEMBLÉE PAROISSIALE ORDINAIRE

Le conseil de la paroisse du Jorat et le président de l'assemblée vous invitent cordialement à l'Assemblée paroissiale ordinaire le

Dimanche 22 novembre 2026 à 10h45 à l'issue du culte
Chapelle de Carrouge

Avec l'ordre du jour suivant :

1. Accueil
2. Chant d'invocation
3. Lecture des principes constitutifs
4. Désignation de deux scrutateurs/trices
5. Approbation du PV de l'assemblée paroissiale ordinaire du 10 mars 2026. *(Le PV ne sera pas lu mais disponible sur place et sur le site eerv.ch/jorat)*
6. Approbation du budget 2027
7. Église 29, votation « Acceptez-vous le projet de fusion des paroisses du Jorat, Oron-Palézieux et Savigny-Forel ?»
8. Élection d'un.e membre du conseil de paroisse, à laquelle se présente Mme Muriel Preti
9. Divers et propositions individuelles

Pour mémoire, toutes les personnes âgées de 16 ans révolus, domiciliées dans la paroisse et se déclarant membre de l'Église Évangélique Réformée du canton de Vaud (EERV) font partie de l'Assemblée paroissiale et peuvent donc participer à cette séance ordinaire.

Le président de l'assemblée paroissiale.

Jean-François Perroud

La secrétaire

Catherine Pujol